

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état				Mesures spécifiques du registre des zones protégées	Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)	Mesures pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances
		Pollutions ponctuelles	Pollutions diffuses	Activités maritimes	Autres pressions			

Eaux côtières Marseille - Cassis - LP_16_92

FRDC06a	Petite Rade de Marseille						X	
FRDC06b	Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul						X	
FRDC07a	Iles de Marseille hors Frioul	X	X				X	
FRDC07b	Cap croisette - Bec de l'Aigle						X	X

9 - Côtiers Côte d'Azur

Eaux côtières Marseille - Cassis - LP_16_92

FRDC06a **Petite Rade de Marseille**

Eaux côtières

Masse d'eau fortement modifiée

Objectif d'état écologique : bon potentiel **Echéance :** 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - **Echéance :** 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - **Echéance :** 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations : Conditions naturelles

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)

Pression à traiter : **Autres pressions**

GOU0202 Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)

Pression à traiter : **Pollution diffuse urbaine hors substances**

ASS0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

9 - Côtiers Côte d'Azur

Eaux côtières Marseille - Cassis - LP_16_92

FRDC06b

Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul

Eaux côtières

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : Bon état Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations : Conditions naturelles

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)

Pression à traiter : Activités maritimes

MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel

Pression à traiter : Autres pressions

GOU0202 Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)

Pression à traiter : Pollution diffuse urbaine hors substances

ASS0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

9 - Côtiers Côte d'Azur

Eaux côtières Marseille - Cassis - LP_16_92

FRDC07a

Iles de Marseille hors Frioul

Eaux côtières

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : Bon état Echéance : 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations : Faisabilité technique

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Matières organiques et oxydables, substances dangereuses

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Pollution diffuse par les substances

ASS0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

Pression à traiter : Pollution diffuse urbaine hors substances

ASS0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine hors substances

ASS0501 Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)

Pression à traiter : Activités maritimes

MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel

9 - Côtiers Côte d'Azur

Eaux côtières Marseille - Cassis - LP_16_92

FRDC07b

Cap croisette - Bec de l'Aigle

Eaux côtières

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : Bon état Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations : Conditions naturelles

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)

Pression à traiter : Activités maritimes

MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel

Mesures pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances

IND12 Mesures de réduction des substances dangereuses